



Rapport synthèse de la 321^e réunion du conseil syndical (CS) tenue le 18 octobre 2018

Pour avoir accès au diaporama de la rencontre

Convention collective 2017-2022

Le Vice-président aux relations de travail a souligné qu'il existait encore quelques points à préciser sur l'interprétation des textes de la convention avant de procéder à la signature prévue pour le 31 octobre prochain.

Considérant les répercussions du lock-out, le refus des gestionnaires de négocier un protocole de retour au travail suite au lock-out, les intentions manifestées par les gestionnaires de reporter dans le temps la désignation d'un arbitre pour traiter plusieurs griefs importants, etc., le Syndicat a convenu que chacune des parties signerait la convention sans qu'il y ait de cérémonie protocolaire et de séance de photos.

Élection à la vice-présidence aux relations de travail

Le professeur René Lesage, vice-président aux relations de travail du Syndicat, a déjà annoncé qu'il prendrait sa retraite le 1^{er} novembre prochain.

Le secrétariat syndical a fait des appels de candidatures, comme le prévoient les statuts du Syndicat, afin de pourvoir le poste par intérim, jusqu'à l'assemblée générale du mois de mars 2019.

La professeure Diane Gagné du Département de gestion des ressources humaines a été élue vice-présidente aux relations de travail par les délégués syndicaux.

Ceux-ci ont aussi profité de l'occasion pour adopter une motion de félicitations adressée au professeur Lesage pour le travail accompli depuis le mois de mars 2015 à la vice-présidence aux relations de travail et plus particulièrement à titre de porte-parole du comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Projet de politique visant à prévenir et à combattre la violence à caractère sexuel

La professeure Lyne Douville, déléguée du Département de psychoéducation et représentante du Syndicat au comité visant à combattre les violences à caractère sexuel, et Valérie Larose, professionnelle au vice-rectorat aux ressources humaines, ont fait la présentation du projet de politique aux délégués syndicaux.

Les échanges furent très intéressants et les délégués syndicaux ont soulevé plusieurs aspects qui pourront alimenter la réflexion du comité pour la rédaction de la version finale de la politique. Les délégués ont d'ailleurs été invités à se rendre sur le site de consultation du comité afin de faire part de leurs commentaires avant la fin de la période de consultation qui se terminait le vendredi 19 octobre.

Rapport du comité des relations de travail

Le VPRT a informé les délégués des nouveaux griefs déposés :

- Congédiement d'un professeur permanent;
- Renouvellement du contrat d'un professeur suppléant au-delà des deux années prévues à la convention collective;
- Non-respect du plancher d'emploi au 1^{er} septembre 2018.

Le VPRT a aussi présenté les griefs et les plaintes qui ont fait l'objet d'une entente :

- Désistement des plaintes réciproques (Direction-Syndicat) pour négociation de mauvaise foi;
- Règlement sur le grief collectif concernant la réforme du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ);
- Règlement du grief sur les cours superposés puisque la question a été réglée dans la nouvelle convention;
- Scinder le grief de reconnaissance du syndicat pour y retirer la question des cours atypiques (réglée par la nouvelle convention) et maintenir l'ordonnance de sauvegarde obligeant la direction d'informer le Syndicat de la correspondance adressée aux professeurs et concernant la convention collective;
- Règlement des griefs personnels suite à des ententes avec les professeurs concernés.